



Commission : Entente intercommunale Boulens-Chapelle-sur Moudon

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et municipaux,

En tant que membre de la commission de l'entente intercommunale nommée par le conseil, je me permets de vous exposer les grandes lignes des activités de l'entente qui ont été conduites durant les 12 derniers mois.

But de l'association : l'entente intercommunale relative à l'épuration des eaux usées des communes de Chapelle-sur-Moudon et Boulens a été fondée en 1990, la configuration du sol ainsi que la topographie ont permis aux deux communes de Chapelle et Boulens de construire une station intercommunale d'épuration des eaux sur le territoire de Boulens, les deux communes étant propriétaires en commun des installations.

But de la commission : le conseil intercommunal est composé pour chaque commune d'un conseiller municipal et de deux délégués choisis parmi le conseil communal de Montanaire ou général pour Boulens.

Membres de la commission représentant les intérêts de Montanaire :

Mr Michel Rosset Municipal et Président de l'Entente
Mr Nicolas Borgeaud, commission de gestion et délégué pour Montanaire
Mr Daniel Kalina commission de gestion et délégué pour Montanaire.

Financements :

La participation des communes s'élève à CHF 100.- par habitant relié à la STEP.

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2022 est de 378 pour Boulens et de 604 pour Chapelle, à noter que les habitants non reliés à la STEP intercommunale sont à porter en déduction de ces chiffres, soit 1 pour Boulens et 44 pour Chapelle (La Combe, Chalet-de-la Fontaine, Bois-de-la-Fontaine, Champ du Chêne et les Troncs)

Ce qui nous donne au final 970 habitants pour l'Entente au 31 décembre 2022, soit 397 pour Boulens et 573 pour Chapelle.

Activités et décisions prises :

Le 14 mars 2023 la Commission de gestion s'est réunie à la salle du conseil à Boulens pour contrôler les comptes et nous avons constaté que les comptes étaient très bien tenus par Mr Alain Guex de Boulens caissier de l'entente.

Le 4 avril 2023 le Conseil administratif de l'entente Boulens-Chapelle s'est réuni à Thierrens pour l'assemblée annuelle et voici les points importants de cette séance :

Le compte de fonctionnement a montré un total des charges de CHF 74'260.78 et celui des produits, qui correspond à la participation des deux communes un total de CHF 92'000.- d'où un excédent de CHF 17'739.22.

Le fond de réserve se monte pour les deux communes à CHF 140'600.95 soit CHF 62'497.30 pour Boulens et CHF 78'103.65 pour Chapelle.



Le Prix de revient équivalent habitant redescend quelque peu à CHF 80.70

Actuellement l'installation est saine et ne devrait pas présenter de mauvaises surprises dans son exploitation.

A noter qu'en 2022 a été procédé à l'installation d'un nouveau tableau électrique complet comprenant un contrôle de démarrage progressif qui permet de préserver les pompes et de prolonger leur durée de vie tout en baissant la consommation électrique, ainsi que la pose d'une téléalarme GSM.

A noter que beaucoup de déchets arrivent à la STEP, empêchant le bon fonctionnement des pompes qui doivent être régulièrement nettoyées. S'agissant des eaux usées qui proviennent de Chapelle, une information sera insérée dans le journal communal de Montanaire, afin de rendre attentif les habitants de ce village de ne pas jeter n'importe quoi dans les conduites d'évacuation.

Vu la situation financière saine de l'entente il a été décidé que la participation par habitant restera à CHF 100.- pour 2023.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.

Montanaire, le 6 juin 2023

Nicolas Borgeaud
Délégué de l'entente

Daniel Kalina
Délégué de l'entente
Rapporteur